

# PARC MELOFOLIA

*Parc d'attractions à émotions musicales, Domaine de Chauffaille, 87500, Coussac-Bonneval*

**PA51  
ERP 3**

## NOTICE DESCRIPTIVE DE SECURITE

Décembre 2022

### MAITRISE D'OUVRAGE

Dreamgest France : 5 Place du Marché, 87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

### MAITRISE D'ŒUVRE

Architecte Mandataire : **CoCo Architecture**, La Touille – BP 09, 24250, CENAC-ET-SAINT-JULIEN

Paysagiste concepteur : **APP Dodeman**, 8 rue de l'église, 16320, VILLEBOIS LAVALETTE

BET Structure, Fluides VRD : **Odetec**, ZAC Couture, RN 21, 24660 SANILHAC

Economie : **Delomenie**, 51 Quai Aristide Briand, 19000 TULLE

Acoustique : **AcousticA**, 15 Grand rue, 16320, VILLEBOIS-LAVALETTE

Eclairage : **Wonderfulight**, 2 rue des Trois Conils, 33000 BORDEAUX

Environnement : **Nobatek**, 9 Rue de Jean Paul Allaud, 33100, BORDEAUX

**COCO**  
architecture,  
urbanisme,  
*etc.*

**ODETEC**  
BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES

WONDERFULIGHT  
conception lumière - lighting design

**ACOUSTICA**

**APP**  
Architecte Paysagiste  
Paysagiste Architecte

**& sites**  
& COMPAGNIE

**Nobatek** INEF4  
INSTITUT POUR LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

**deloménie**

## NATURE DU PROJET

Le projet est un parc d'attractions, «Melofolia», autour de l'univers de la musique, sur le domaine de Chaufaille à Coussac-Bonneval (87). La présente demande de permis d'aménager porte sur la réalisation de divers aménagements paysagers, d'un parking, ainsi que d'équipements annexes (en particulier une STEP).

Le projet prévoit également des constructions neuves ainsi que la réhabilitation des bâtiments existants. Ces interventions ne font pas partie de la présente demande. Leur demande de permis sera déposée séparément.

## CLASSEMENT DES ETABLISSEMENTS

-  Clôture du parc
-  Aménagements extérieurs recevant du public
-  Bâtiments neufs ou existants recevant du public (non inclus au présent permis d'aménager)



BÂTIMENTS / EQUIPEMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	COMMENTAIRES
Enceinte du parc	
Parc d'attraction	<b>ERP de 1 ° catégorie, type PA</b> 2500-3500 personnes 2 points d'accès desservis par 1 voie de 8.00 m et 1 voie de 12m 3 sorties totalisant 12 UP (1 x 9 UP et 2 x 2 UP)
Aménagements et attractions en extérieur	
<b>1</b> Placette pour kiosque à musique	<b>IOP</b> Kiosque couvert non clos. Emprise sol kiosque: 200 m <sup>2</sup> environ / diamètre 8m environ + espace autour du kiosque > emprise totale au sol 250-300 m <sup>2</sup> Niveaux : RDC (surélevé env. 1,20 m)  Capacité : orchestre de 10 à 20 musiciens Public en périphérie du kiosque
<b>2</b> Placette pour manèges démontables	Manège 1 <b>IOP</b> Attraction en extérieur. Effectif 20 P + file attente et spectateurs Emprise totale au sol (surface manège + espace périphérique) : env. 100 m <sup>2</sup>  Manège 2 <b>IOP</b> Attraction en extérieur. Effectif 32 P + file attente et spectateurs Emprise totale au sol (surface manège + espace périphérique) : 125 m <sup>2</sup>  Manège 3 <b>IOP</b> Attraction en extérieur. Effectif 30 P + file attente et spectateurs Emprise totale au sol (surface manège + espace périphérique) : env. 160 m <sup>2</sup>
<b>3</b> Aire de jeux	<b>IOP</b> Attraction en extérieur. Effectif 15 P + file attente et spectateurs Emprise totale au sol (surface attraction + espace périphérique) : env. 1200 m <sup>2</sup>
<b>4</b> Potager musical	<b>IOP</b> En extérieur. Effectif < 300 P Surface : env. 1000 m <sup>2</sup>
<b>5</b> Aire de jeux	<b>IOP</b> En extérieur. Effectif < 300 P Surface : env. 900 m <sup>2</sup>
<b>6</b> Amphithéâtre de verdure	<b>IOP</b> En extérieur. Effectif 400 P Surface : env. 1350 m <sup>2</sup> Dénivelé pente naturelle : 4,50 à 5 m (env. 12%)

<b>7</b> Aire de jeux	<b>IOP</b> En extérieur. Effectif < 300 P Surface : env. 1800 m <sup>2</sup>
<b>8</b> Espace de repos	<b>IOP</b> Mobilier d'assise en extérieur. Surface : env. 950 m <sup>2</sup>
Bâtiments projetés (non inclus au présent permis d'aménager, demande de permis séparée)	
<b>A</b> Bâtiment d'entrée	<b>ERP de 5° catégorie, type M et N</b> Bâtiment comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Boutique + accueil 330 m<sup>2</sup> = 110p (1p/3m<sup>2</sup>)</li> <li>- Café (consommation assise) 53 m<sup>2</sup> = 53p</li> </ul> Total effectif = 163 p Niveaux accessibles au public: RDC, R+1 (niv + 3,60m) <i>Le public reste en extérieur (couvert) pour l'achat des billets aux guichets et pour l'entrée dans le parc.</i>
<b>B</b> Bâtiment d'attractions	<b>ERP de 3° catégorie, type L</b> Bâtiment comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 attractions en intérieur (capacités respectives de 20, 40, 40 et 20 personnes), desservies par :</li> <li>- un hall commun couvert non clos (4 files d'attentes)</li> </ul> Effectif total attractions + files attentes : 600 P Niveaux : RDC Emprise au sol : env. 2350 m <sup>2</sup> 1 façade accessible par une voie de 8.00 m de large
<b>C</b> Bâtiment d'attractions	<b>ERP de 5° catégorie, type L</b> Bâtiment comprenant une attraction en intérieur. Capacité 28-42 P + file d'attente Effectif total : 160 P Niveaux : RDC Emprise au sol : env. 2400 m <sup>2</sup>
<b>D</b> Bâtiment de spectacles	<b>ERP de 2° catégorie, type L</b> Bâtiment comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grand hall d'entrée (accueil, bar) : env. 355 m<sup>2</sup></li> <li>- salle de spectacle polyvalente : env. 600 m<sup>2</sup></li> <li>- locaux annexes (stockage, coulisses...) : env. 200-300 m<sup>2</sup></li> </ul> Niveaux : RDC (bâtiment partiellement enterré dans la pente) Emprise au sol : env. 1300-1400 m <sup>2</sup> Effectif maxi 1300 P 1 façade accessible par une voie de 8.00 m de large
<b>E</b> Ecuries (existant)	<b>ERP de 3° catégorie, type N et P</b> Bâtiment comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- RDC : Restauration snack en consommation assise, env. 200 m<sup>2</sup>, effectif 200 P (1P / m<sup>2</sup>)</li> <li>- R+1 (niv +4,37m) : Attraction, env. 290 m<sup>2</sup>, effectif 390 P (4P / 3m<sup>2</sup>)</li> </ul> Effectif total : 590 P  1 façade accessible par une voie de 8.00 m de large

<b>F</b> Château (existant + extension)	<b>ERP de 4° catégorie, type O et N</b> Hôtellerie : env. 440 m <sup>2</sup> , 14 à 18 chambres réparties sur 3 niveaux, env. 72 P Restaurant : 160 m <sup>2</sup> , 160 P (1P / m <sup>2</sup> ) Effectif total 232 P Niveaux (par rapport au sol ext) : R-1 cuisine (SU env. 900 m <sup>2</sup> , niv – 1.81m) RDC restaurant (niv +1,35 m) R+1 hôtel (niv +5,88m) R+2 hôtel (niv +9,51m) R+ 3 hôtel (niv +12,78m)  1 façade accessible par une voie de 6.00 m de large
<b>G</b> Chapelle (existant)	<b>ERP de 5° catégorie</b> Surface utile : env. 33,50 m <sup>2</sup> Effectif à limiter à 19 P

## DESSERTE DU PARC

### - Accès:

Le parc, en tant que **ERP de 1 ° catégorie, type PA** (2500-3500 personnes), disposera de 2 points d'accès, desservis par :

- > 1 voie de 8.00 m,
- > 1 voie de 12m ;

Ces accès se font depuis la route départementale 901.

Un accès supplémentaire pour les véhicules pompier sera assuré via le chemin existant longeant la clôture à l'Est du site, également depuis la route départementale 901.

### - Boucle carrossable - voie engins:

L'intégralité des aménagements extérieurs et bâtiments destinés à recevoir du public seront desservis par une boucle carrossable utilisable par les engins de secours (voie engins).

La boucle carrossable reprend le tracé de la voirie existante, qui sera réutilisée après remise en état et mise aux normes accessibilité pompiers.

Pour permettre le passage de véhicules de 16 T, la voie sera conforme à l'article CO 2 §1 du règlement de sécurité incendie, dispositions générales, respectant les caractéristiques suivantes:

- largeur de voirie: 8 mètres,
- largeur de voie utilisable: 3 mètres,
- rayon intérieur minimal R= 11 mètres,
- hauteur libre: 3,50 mètres,
- pente inférieure à 15%.

Au droit des façades de bâtiments accessibles (max. 10-15 mètres par rapport au pied de la façade), la voie répondra à des exigences de force portante et de résistance au poinçonnement conformes à l'article CO 2 §1 du règlement de sécurité incendie, dispositions générales.

Pour les voies de desserte pompier en impasse, une zone de retournement respectant les gabarits imposés par le SDIS 87 a été respectée.

### - Accessibilité véhicules légers:

Tous les aménagements extérieurs sont facilement accessibles par des véhicules de secours (véhicules légers, 2-3 T). Ils sont desservis par des cheminements piétonniers en stabilisé renforcé, donc carrossables, d'une largeur supérieure à 2 mètres.

## **ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS**

Le parc est isolé de tout bâtiment ou local occupé par des tiers.

## **CONSTRUCTION**

Sans objet.

## **DEGAGEMENTS**

- Sorties:

Le parc, en tant que **ERP de 1<sup>o</sup> catégorie, type PA** (2500-3500 personnes), disposera de 3 sorties judicieusement réparties à différents endroits du parc, totalisant 12 UP (1 x 9 UP et 2 x 2 UP)

## **ESCALIERS**

Sans objet.

## **ESPACES D'ATTENTE SECURISES**

Sans objet.

## **TRIBUNES ET GRADINS NON DEMONTABLES**

Sans objet.

## **AMENAGEMENTS INTERIEURS**

Sans objet.

## **DESENFUMAGE**

Sans objet.

## **CONDUITS ET GAINES**

Sans objet.

## **CHAUFFAGE ET CONDITIONNEMENT D'AIR**

Sans objet.

## **INSTALLATIONS AUX GAZS COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUEFIES**

Sans objet.

## **INSTALLATION ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE DE SECURITE**

Sans objet.

## MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction:

*Cf. plan ERP 4c*

Conformément à la circulaire n° 465 du 10 décembre 1951, nous proposons la mise en oeuvre d'ouvrages de stockage de 120m<sup>3</sup> utiles à des endroits stratégiques pour assurer la desserte de chaque bâtiment en cas d'incendie.

La capacité des moyens d'extinction sera de 60m<sup>3</sup>/h pendant 2h, soit 120m<sup>3</sup>.

Par rapport aux risques encourus, le site disposera de 3 réserves d'eau de 120 m<sup>3</sup> chacune, réparties de façon à couvrir l'ensemble du site, y compris le parking. Une distance maximale de 200 m est respectée entre la réserve et la zone à protéger. Les emplacements choisis assurent que l'itinéraire destiné au passage des dévidoirs permette une mise en oeuvre rapide des lances.

L'emplacement des réserves incendie sera:

- facilement accessible en toutes circonstances,
- signalé conformément à la norme française,
- situé à 5m maximum du bord de la chaussée ou de l'aire de stationnement des engins incendie.

## LOCAUX A RISQUES SPECIAUX

Sans objet.

## ASCENSEURS

Sans objet.

## SYSTEME D'ALARME

Sans objet.

## EVACUATION DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Les pentes des cheminements respectent les normes de circulation PMR grâce à une **pente en long inférieure à 4%**.